

« *Pratiques religieuses et philosophiques aux Cliniques universitaires Saint-Luc* »

– *Charte de bonne conduite* –

–

(Comité de direction du 10 juillet 2018)

1- Principes inspirant l'action d'une institution hospitalière catholique -

Avec le meilleur de leurs compétences et de leur humanité, les personnes engagées à Saint-Luc contribuent collégalement à ses quatre missions universitaires : clinique, enseignement, recherche, service à la société. Elles souscrivent à ses valeurs fondamentales (cf. Charte 2012) et s'inscrivent dans son histoire qui est celle de l'Université catholique de Louvain. Cet *ancrage historique* est amené à faire sens et à clarifier le projet de notre institution : ni *public*, ni *pluraliste*. Il donne place à une 'source', celle de l'Évangile de la Vie. Nul n'est tenu de partager la *foi catholique*, mais cette balise particulière invite à inventer un rapport à l'humain toujours plus respectueux et à offrir, à tout hôte, l'hospitalité de la plus juste façon possible.

La discrète croix dans les chambres se voudrait un signal, adressé à chacun, que les Cliniques sont motivées par une vision globale de l'humain qui leur est chère : l'humain en toutes ses dimensions, reçu avec ses particularités historiques et physiques autant que spirituelles (cf. BIC 129/2008). Dans une société pluraliste et laïque, plutôt portée à reléguer les convictions philosophiques ou religieuses du côté de la vie *privée*, il est demandé de reconnaître celles-ci comme partie intégrante de la personne et ressource précieuse de son humanité qu'il convient d'honorer, parfois de clarifier. Ceci est vrai tant pour le *malade* accueilli en situation de vulnérabilité et hors de ses repères habituels, que pour le *soignant* dont la pratique est traversée par tout ce qu'il est : sa conception propre de l'humain, de la médecine, de la raison, de la spiritualité, de la responsabilité... Pour tout *membre du personnel* et *étudiant* également.

Plutôt que de faire '*comme si*' ces particularités n'existaient pas, les accueillir, les nommer, les mettre en relation voire en débat, est un vrai service au 'vivre-ensemble' dans une société désormais multiconvictionnelle. C'est aussi une manière d'inviter la rationalité scientifique médicale à s'ouvrir à ce qui relève d'autres approches du réel – culturelle, psychologique, philosophique ou

théologique – et ainsi à ne pas réduire le malade à son corps. Tout en excellant dans son ordre propre, la médecine s’ouvre ainsi sur davantage qu’elle-même et considère autrui dans sa singularité : doté de liberté, de parole et de raison, en mesure de se dépasser voire même de surprendre par des ressources qui lui échappaient.

> Ouvrir cet espace n’implique aucunement du prosélytisme. Le professionnel s’abstiendra de toute pression, y compris envers ses collègues ou subordonnés. Afin d’éviter toute confusion, un membre du personnel n’exercera pas une fonction de leadership religieux ni n’introduira des intervenants de sa tradition non reconnus par la direction.

2 – Principes légaux et leur mise en œuvre -

Diverses lois garantissent à chacun la *liberté de conscience*. Pour les situations éthiquement problématiques, les Cliniques valorisent une *éthique de la discussion* et encouragent les professionnels à partager leurs intuitions et questionnements, dans un débat ouvert et respectueux, profitable ainsi à tous. Le recours à une Cellule d’aide à la décision éthique peut parfois s’avérer utile pour mieux faire circuler la parole et réfléchir les pratiques.

Par ailleurs et comme y engage la Circulaire ministérielle *De Saeger* (1973), les Cliniques informent le patient de son droit à être accompagné (ou non) par un représentant de sa tradition spirituelle et elles veillent à rendre ce droit effectif. Sous la responsabilité de l’aumônerie catholique, le « *Carrefour spirituel* » permet aux sept traditions reconnues par l’Etat belge et au bouddhisme de se concerter en vue d’exercer au mieux cette mission. Un accueil collégial y est offert aux personnes qui le souhaitent. Dans un lieu universitaire de soins et d’enseignement, les sources de questionnement sont nombreuses et les traditions spirituelles invitées à prendre part à la recherche commune. Elles ont à se laisser questionner et à questionner, à s’impliquer dans des actions de formation (professionnels, étudiants, stagiaires) afin d’éveiller à la dimension spirituelle des soins et de développer avec les soignants une expertise en ce domaine. Elles contribuent ainsi, de façon originale, au bien commun. Un « *Espace recueillement* » ouvert à tous a été créé dans cet esprit. Les Cliniques ont privilégié un lieu qui soit à partager, offrant donc occasion à rencontres et à échanges dans une ville où la tendance est plutôt au repli sur des identités fermées et cloisonnées – chacun chez soi, entre soi. Elles entendent ainsi soutenir l’identité catholique qui leur est propre. (Plus d’infos <http://www.alma-aumonerie.be> et Intranet/Internet [CUSL](#))

> Des aumôniers pour les religions, des conseillers pour le bouddhisme et la laïcité organisée, sont désignés par leurs 'organes culte' et reconnus par les Cliniques (badge du personnel). Ils sont invités à s'inscrire dans l'esprit de collaboration ici évoqué. Eux seuls sont habilités à entrer dans les chambres des malades, exception faite de personnes explicitement sollicitées par ces derniers. Tout autre 'zélateur' sera invité à quitter les lieux (appel au gardiennage si nécessaire).

3 - Cadre pratique pour le personnel -

> L'entreprise n'est pas un lieu destiné à l'expression *collective* des diverses religions ou philosophies de ses membres, excepté celle qui relève de la tradition propre des Cliniques ou lors de circonstances exceptionnelles. Sont autorisées les démarches *individuelles* dans les limites fixées par le règlement de travail. Les demandes de pauses ou de congés sont satisfaites dans la mesure du *possible*, en tenant compte de la continuité du service. Si cela ne peut être absolument garanti, les responsables veilleront à une répartition équitable entre tous. Nul n'a à justifier de ce qu'il fait de ses temps libres.

> Pour qui souhaite vivre pareil moment personnel d'intériorité et ne se trouve pas à l'aise dans une chapelle, *l'Espace recueillement* est mis à sa disposition (IAE). Nul ne s'appropriera ce lieu au point d'en écarter d'autres. Les *chapelles* (SL) sont accessibles, dans les mêmes conditions. Il n'y a pas de lieu dédié pour les ablutions : nos hôtes sont invités à les faire chez eux.

> Les *signes culturels extérieurs* (croix, foulard d'uniforme, etc.) sont autorisés, à condition de respecter le règlement de travail, de rester dans la discrétion et de n'impliquer ni attitude prosélyte ni repli sur son seul groupe de pairs.

> Les chambres et des locaux comportent des *croix* dans leur mobilier, symbole des choix et idéaux portés par l'institution (cf.supra). Elles sont à respecter ou à expliquer dans cet esprit.

Mr Renaud MAZY
Administrateur délégué
et responsable pour les Cultes